Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_024-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-024 - ÉLUS – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	25	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 01 avril 2026
L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Patricia BUSNEL a donné pouvoir à Jocelyne DARDEVET, Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Stéphane KEROUAULT, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Eric MAHE

Absence : Patricia BUSNEL, Paulette LAMBERT, Yvan LE NEVE, Gérard LELOUP

Secrétaire de séance : Vincent TANGUY

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, L.2121-21, L.2122-18 et L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public et aux marchés publics ;

VU les articles 22 et 23 du code des marchés publics relatifs à la composition et au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres ;

VU la nécessité de constituer la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat municipal ;

Signé par : Noëlle CHENOT
Date : 09/04/2026
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_024-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT que la commune de Surzur, en raison de sa population, est soumise à l'obligation de constituer une Commission d'Appel d'Offres dans le cadre des procédures de marchés publics formalisés ;

CONSIDÉRANT que cette commission doit comprendre le Maire (ou son représentant) en qualité de président, ainsi que cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus parmi les conseillers municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil Municipal de déterminer le mode de scrutin à adopter pour cette désignation, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉTERMINE le mode de scrutin à retenir pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres à main levée, en l'absence d'opposition d'un conseiller municipal ;

PREND ACTE de la désignation de Madame Noëlle CHENOT, Maire, ou de son représentant, en qualité de présidente de la Commission, conformément aux dispositions de l'article L.2122-18 du CGCT.

ÉLIT les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

CAO	
1) Noëlle CHENOT	Madame le Maire préside de droit
2) Jean-Paul LE BIHAN	5 Membres titulaires
3) Didier RETAILLEAU	
4) Gaspard GUCCIARDI	
5) Stéphane KEROUAULT	
6) Gérard LELOUP	
7) Yvan LE NEVE	5 Membres suppléants
8) Simon MARTIN	
9) Jocelyne DARDEVET	
10) Patrick CAILLEAU	
11) Kahina SAADI	

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_024-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

FIXE la durée du mandat des membres de la Commission d'Appel d'Offres à celle du mandat municipal en cours, soit jusqu'au prochain renouvellement général du Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 08 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Noëlle CHENOT	Vincent TANGUY